# Observatoire des phénomènes racistes et xénophobes: coopération avec le Conseil de l'Europe, accord CE

1998/0143(CNS) - 13/10/1998

La commission a adopté le rapport de M. Glyn FORD (PSE, RU) sur l'instauration d'une coopération étroite entre l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, tel qu'amendé. La coopération entre l'Observatoire et le CERI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance) en tant qu'organe du Conseil de l'Europe, apparaît judicieuse, notamment compte tenu des possibilités de poursuivre et d'approfondir les travaux jusqu'ici accomplis par le CERI, mais également pour éviter le double emploi dans le travail ultérieur de ces deux institutions.